

Note

« L'accès à l'université »

Robert Maheu

Cahiers québécois de démographie, vol. 11, n° 3, 1982, p. 407-411.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/600883ar>

DOI: 10.7202/600883ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'ACCES A L'UNIVERSITE

Robert MAHEU*

On nous présente souvent un modèle selon lequel le système scolaire québécois perdrait la moitié de ses effectifs à chacune de ses étapes importantes. Selon ce modèle: "sur cent enfants de première année, à peine six iront à l'université". Dans le contexte des compressions budgétaires et des négociations, ce modèle a eu un vif succès, suscitant des déclarations ou des écrits enflammés, des jugements moraux et des condamnations.

Mais il s'agit d'un modèle théorique dont personne ne confronte les résultats avec la réalité, c'est-à-dire avec le nombre réel d'étudiants dans nos universités ou de diplômes universitaires émis à chaque année. Sans déterminer dès maintenant une mesure précise de l'accès à l'université, nous proposerons néanmoins un ordre de grandeur raisonnable du taux d'accès à l'aide de deux tests simples reposant sur le modèle des populations stationnaires.

Les diplômes émis

Les plus récentes statistiques publiées par le ministère de l'Education sur les diplômes délivrés annuellement par l'ensemble de nos universités sont celles de 1979 (Gouvernement du Québec, 1982). Cette année-là, il y eut 20 030 baccalauréats spécialisés de premier cycle, sans oublier 9 874 autres types de parchemins universitaires de premier cycle. Nous excluons de notre analyse les maîtrises et doctorats parce qu'ils sont toujours précédés d'un autre diplôme. Or, nous voulons évaluer combien de personnes obtiennent au moins un diplôme universitaire. Il est très rare qu'une personne obtienne deux baccalauréats. Par contre, il est possible d'obtenir deux certificats, ou un certificat et un baccalauréat, etc. Nous compterons donc tous les baccalauréats; mais nous ne

* Service de la démographie scolaire, ministère de l'Education, 1035, de la Chevrotière, 8^e étage, Québec, QC, G1R 5A5.

retiendrons, pour éviter les doubles comptes, que la moitié des autres types de diplômes. C'est donc dire que près de 25 000 personnes auraient obtenu un premier diplôme universitaire en 1979, dont environ 23 000 étaient des résidents québécois. Nous ne ferons pas ici de correction pour tenir compte des résidents québécois qui obtiennent un premier diplôme universitaire ailleurs qu'au Québec.

Imaginons un système scolaire dans lequel l'entrée à l'université se ferait à un âge déterminé. Au cours d'une année scolaire, tous les nouveaux inscrits à l'université appartiendraient à la même génération (c'est-à-dire les personnes nées au cours d'une période de 12 mois). S'il n'y a pas de retard scolaire et si tous les programmes ont la même durée, alors tous ceux qui persisteront jusqu'au diplôme l'obtiendront en même temps; disons au bout de trois ans. Dans ce système, tous ceux qui obtiennent leur diplôme une année donnée appartiennent à la même génération. Il est donc légitime de diviser le nombre de diplômes émis au cours d'une année par le nombre de survivants dans cette génération pour obtenir le pourcentage des gens qui persistent jusqu'au diplôme universitaire (en l'absence de phénomènes perturbateurs).

La réalité est plus complexe. Les membres d'une génération qui obtiennent un diplôme universitaire ne l'obtiennent pas tous la même année. Ceux qui obtiennent un diplôme une année donnée appartiennent à de nombreuses générations. Nous supposons que les deux phénomènes se compensent et que nous pouvons effectivement rapporter les diplômes d'une année à l'effectif moyen d'une génération en âge d'obtenir un tel diplôme¹. Nous commenterons un peu plus loin les écarts entre les résultats que donne cette approche relevant d'une analyse transversale et ceux que donnerait une analyse longitudinale.

Selon Statistique Canada, l'effectif moyen d'une génération était de 120 000 personnes pour les générations âgées de 20 à 29 ans en 1979. Divisant le nombre approximatif de premiers diplômes universitaires décernés au cours d'une année par l'effectif moyen d'une génération, on obtient 0,19. C'est donc dire que selon le fonctionnement du système universitaire en 1979, 19% des membres d'une génération obtiennent au moins un diplôme universitaire.

Il va sans dire que pour obtenir un diplôme universitaire, il faut avoir eu accès à l'université. D'autre part, ceux qui accèdent à l'université n'obtiennent pas tous un diplôme. S'il fallait croire le modèle populaire, selon lequel la moitié des effectifs décrochent à chaque étape, il faudrait que 38% des jeunes accèdent à l'université

1. Si la répartition par âge des nouveaux diplômés était disponible, il suffirait de faire la somme des taux de diplômes selon l'âge. Cette somme indiquerait la proportion des personnes qui obtiendraient au moins un diplôme universitaire dans une génération fictive qui connaîtrait au cours de sa vie les divers taux de diplômes par âge observés au cours d'une année. Il s'agit d'une méthode couramment utilisée en démographie.

pour que 19% obtiennent un diplôme. Mais nous n'irons pas jusque là! Il est plus raisonnable de supposer que les décrocheurs constituent le tiers plutôt que la moitié des effectifs.

S'il faut trois années scolaires en moyenne avant d'obtenir un diplôme, alors les diplômés de 1979 avaient accédé à l'université à l'automne 1976. La situation que nous avons décrite dans les deux derniers paragraphes concernait par conséquent l'accès vers 1976. Or, sait-on que de 1976 à 1982, les inscriptions à temps plein dans nos universités sont passées de 75 975 à 97 300, soit une augmentation de 28 pour cent, tandis que les inscriptions à temps partiel passaient de 64 891 à 94 800, soit une augmentation de 46 pour cent (M.-A. Bertrand, 1982, p. 14)? Tout indique que l'accès à l'université a augmenté de façon notable.

Conséquemment, nous pouvons affirmer que le taux d'accès à l'université pourrait être, ces années récentes, de l'ordre de 30 pour cent. En d'autres mots, sur cent enfants de première année, environ 30 se rendent jusqu'à l'université. Une vingtaine persistent jusqu'à un premier diplôme.

La durée de séjour

La population des étudiants universitaires, en situation stationnaire, est égale au nombre annuel de premières inscriptions multiplié par la durée moyenne de séjour à l'université². Le taux d'accès peut être défini comme étant égal au nombre de premières inscriptions dans une génération divisé par l'effectif survivant de cette génération à l'âge d'entrée à l'université. Substituant la première équation dans la définition, on obtient:

$$\text{Taux d'accès} = \frac{\text{Nombre d'étudiants universitaires}}{(\text{Effectifs d'une génération}) \times (\text{durée de séjour})}$$

Le hasard fait que le nombre d'étudiants universitaires qui sont des résidents québécois, en équivalent temps complet, est pratiquement égal aux effectifs d'une génération à l'âge normal de la fréquentation universitaire. Il s'ensuit que le taux d'accès est égal à l'inverse de la durée de séjour.

Certains étudiants persistent jusqu'au doctorat. Mais la majorité s'arrêtent après un baccalauréat dont la durée normale est de trois ans. Un nombre indéterminé d'étudiants (la moitié, le tiers?) abandonnent définitivement au bout d'un an ou deux d'études. A défaut de connaître de façon précise la durée moyenne de séjour d'un étudiant à l'université, on peut avancer qu'il n'est pas déraisonnable de penser que cette durée soit de l'ordre de 3 ou 4 ans (en équivalent temps

2. Ceci est une caractéristique des populations stationnaires.

complet), ce qui impliquerait un taux d'accès de 33 ou 25%. Par contre, pour réconcilier un taux d'accès de 6% avec le nombre réel d'étudiants et de diplômés, il faudrait supposer que l'étudiant moyen passerait 16,7 années à l'université (en équivalent temps complet) et en ressortirait avec un certificat et trois baccalauréats spécialisés, ce qui est manifestement absurde.

Quelques nuances

Certains pourraient préférer une approche longitudinale. Les approches transversales et longitudinales pourraient conduire à des résultats différents en particulier s'il y avait des modifications dans le calendrier de la fréquentation scolaire. On pourrait ainsi arguer que la fréquentation universitaire actuelle des générations les plus anciennes s'explique par un phénomène de rattrapage occasionné par un trop faible accès à l'université lorsque ces générations étaient plus jeunes. Pour leur part, les générations dont les membres sont, à l'heure actuelle, de jeunes adultes n'auraient pas à fréquenter l'université de façon importante à un âge avancé parce qu'elles seraient en train d'acquiescer dès maintenant la formation requise.

Il faut d'abord remarquer que si le taux d'accès à l'université n'était que de 6 pour cent, cet argument ne tiendrait pas puisque la nécessité d'un rattrapage demeurerait. L'argument n'a de portée que si le taux d'accès à l'université est élevé! D'autre part, l'établissement du taux d'accès à l'université dans une génération réelle ne serait possible, à certaines conditions, que pour des générations un peu anciennes; il serait donc d'un intérêt moindre.

Tous les commentaires accompagnant la description du modèle selon lequel "sur cent enfants de première année, à peine six iront à l'université" ont pour objectif de dénoncer le fonctionnement actuel du système scolaire québécois. Or, ce sont justement les méthodes transversales qui nous renseignent sur le fonctionnement présent d'un système. L'utilisation des méthodes transversales est donc bien adaptée aux intentions de ceux qui participent au débat³, à la condition d'exercer une certaine vigilance quant aux effets de changements de calendrier.

Enfin ajoutons que l'utilisation que nous avons faite du modèle des populations stationnaires, en particulier dans la section sur la durée de séjour, avait un effet de sous-évaluation de l'accès puisqu'en réalité les effectifs étudiants sont en forte croissance et non pas stationnaires.

3. Dans notre récente étude sur la progression des élèves au secondaire et au collégial (R. Maheu et D. Maisonneuve, 1982), nous avons pu utiliser les deux types d'approche parce que l'essentiel des phénomènes étudiés se concentrait sur un éventail d'âges restreint. A noter que les résultats obtenus par l'analyse longitudinale confirmaient, pour l'essentiel, ceux obtenus par l'analyse transversale.

Conclusion

Notre but n'était pas de fixer de façon précise le taux d'accès à l'université. Une étude entreprise au ministère de l'Education répondra à cette question d'ici quelques mois. Nous voulions démontrer que le modèle traditionnel auquel beaucoup d'intervenants se réfèrent est complètement décroché de la réalité et que le taux d'accès à l'université est forcément plusieurs fois supérieur à 6 pour cent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERTRAND, Marie-Andrée, 1982, Accès à l'enseignement post-secondaire: à qui l'enseignement post-secondaire s'adresse-t-il? Toronto, Conférence du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, (octobre).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1982, Diplômés 1979: universitaire, collégial, secondaire, éducation des adultes, Québec, ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, xxi-204 pages.
- MAHEU, Robert et Daniel MAISONNEUVE, 1982, La progression des élèves au secondaire et au collégial; premiers résultats: 1976 à 1981, Québec, ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, Document 61, iii-62 pages.